

Conférence annuelle de l'Association pour la santé publique du Québec  
**LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS :  
ACTEURS OU SPECTATEURS?**

Atelier 2  
INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOCAL DANS DES COMMUNAUTÉS EN MILIEU URBAIN  
Mardi 6 novembre 2001

**UNE APPROCHE ALTERNATIVE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À SOREL-TRACY  
LA CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE EN CLSC**

**RENÉ LACHAPELLE**  
*organisateur communautaire*  
**CLSC du Havre**

*Le changement [souhaitable pour favoriser l'appropriation par les communautés de leur développement] doit se situer sur le plan des valeurs et s'enraciner dans une organisation territoriale dynamique. Il faut également modifier le lieu de contrôle des moyens d'action et des ressources et susciter l'émergence de nouvelles pratiques de coopération.*

Conseil de la santé et du bien-être (2001), *L'appropriation par les communautés de leur développement*, février, p.9

Novembre 2001

Le CLSC du Havre a été créé au moment où l'agglomération soreloise était secouée en profondeur par une crise de l'emploi provoquée par la transformation structurelle de l'activité industrielle sur laquelle repose sa prospérité. Les membres du comité promoteur du CLSC ont été animés dans leurs travaux par la préoccupation de répondre aux impacts sociaux que cette situation entraînait.

Ma présentation veut rendre compte de la contribution effective du CLSC à la mise en place d'une réponse collective à une crise encore aujourd'hui virulente de décroissance économique et à la fracture sociale qui en découle. Je souhaite mettre en évidence la contribution du CLSC à la réalisation des deux avenues d'appropriation définies par le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE) : la mise en place d'une *organisation territoriale dynamique* et la prise de *contrôle des moyens d'action et des ressources* dans le cadre de *nouvelles pratiques de coopération*.

J'exposerai d'abord la nature de la crise de l'emploi qui frappe le Bas-Richelieu et les conséquences sociales qui en découlent. Dans une troisième partie, je décrirai la contribution du CLSC au développement de pratiques partenariales de développement local et je conclurai en soulevant quelques questions que soulèvent certaines décisions récentes du gouvernement du Québec en regard du développement régional et local.

## **1. Une agglomération industrielle secouée par la crise de l'emploi**

L'agglomération urbaine de Sorel-Tracy comprend aussi les municipalités de St-Joseph-de-Sorel et Ste-Anne-de-Sorel. Elle fait partie du Bas-Richelieu, un territoire semi-rural de 595 km<sup>2</sup> dont elle occupe 38 km<sup>2</sup> sur lesquels sont concentrés 41 000 personnes, soit 78 % de la population de la MRC.

L'histoire de Sorel remonte à 1642 et a toujours été liée à sa position stratégique au confluent du Richelieu et du Saint-Laurent. Aussi bien au moment de l'établissement français que de la conquête britannique, dans l'histoire des Patriotes que dans la contribution du Canada à l'effort de guerre de 1939-1945, les impératifs militaires ont conditionné l'industrie soreloise.

### **1.1. Une activité économique appuyée essentiellement sur l'industrie manufacturière**

Au cours de la période d'industrialisation qui a marqué le 20<sup>e</sup> siècle québécois, Sorel est devenu un centre majeur de construction navale et de métallurgie dont la croissance à l'occasion de la guerre de 1939-1945 a été spectaculaire. De 1941 à 1951, la population soreloise a doublé, en particulier grâce à la venue de main-d'œuvre exigée par la construction navale et la fabrication de canons. Aux grandes entreprises développées par les entrepreneurs locaux que furent les Simard, se sont ajoutées celles que les multinationales ont installées entre 1946 et 1962. Ces grandes entreprises et les emplois bien rémunérés qui y sont associés, constituent encore maintenant la base de l'activité manufacturière locale et emploient encore près des trois quarts de la main d'œuvre de ce secteur.

### **1.2. L'arrêt de la croissance industrielle et l'effondrement de l'emploi**

À compter de 1965 se manifestent des signes d'essoufflement du modèle industriel qui a fait la prospérité de Sorel. Les Simard vendent la majorité de leurs actifs à des entreprises privées et à la Société générale de financement. L'entrepreneuriat local dans ces grandes entreprises

disparaît à toutes fins pratiques et l'activité industrielle motrice relève depuis de décisions prises complètement à l'extérieur de la localité en fonction d'impératifs continentaux et mondiaux.

En décembre 1978, les Fonderies de Sorel, un maillon de l'empire industriel des Simard, font faillite et mettent sauvagement à pied leurs travailleurs. C'est le coup d'envoi d'une série de fermetures totales ou partielles qui font passer l'emploi industriel de 9 158 en 1979 à 5 810 en 1996, une chute de plus de 36,5 %. La localité connaît deux grandes vagues de mises à pied massives d'abord en 1981-1982, puis en 1994, auxquelles il faut ajouter les fermetures partielles ou définitives qui se sont produites au cours de la dernière année. Au plan de l'emploi, l'agglomération est sinistrée. Le Bas-Richelieu connaît le rapport emploi population le plus bas de la Montérégie avec 48,6 %, alors que l'ensemble du Québec se situe à 55 %. Il connaît aussi un des plus faibles taux de création nette d'entreprises au Québec : 5,3 % entre 1992 et 1997.

### **1.3. Les impacts sociaux de la crise de l'emploi**

Une crise de l'emploi d'une telle ampleur a des répercussions sociales majeures. Les indicateurs socioéconomiques du Bas-Richelieu sont à cet égard éloquentes.

#### *La décroissance démographique et le vieillissement de la population*

Alors que la croissance démographique de 1976 à 1981 avait été de 5,9 %, supérieure à celle de l'ensemble du Québec pour la même période (3,3 %), la population a connu une chute de 4,6 % entre 1981 et 1996 pendant que le Québec enregistrait une croissance de 10,9 %.

Cette décroissance correspond exactement aux épisodes majeurs de mises à pied. Les plus fortes baisses sont enregistrées entre 1981 et 1986 (2,3 %) dans le prolongement des mises à pied massives de 1981-1982 et entre 1991 et 1996 (3 %) alors que le Bas-Richelieu a connu en 1994 un second épisode de mises à pied massives. Au contraire durant la période de 1986 à 1991 où aucune mise à pied massive n'a eu lieu, la population a connu une légère croissance de 0,6 %.

De 1991 à 1996, les pertes d'emploi ont entraîné un déficit migratoire de 1 135 personnes, soit 2,1 % de la population, l'autre partie de la perte étant attribuable à la baisse de natalité qui en a découlé. Car ce sont les personnes en âge d'avoir des enfants qui ont quitté : la population de 0-44 ans du Bas-Richelieu est tombée à 59,6 % alors qu'elle représente 65,1 % de la population du Québec; quant aux 65 ans et plus ils représentent 13,8 % des bas-richelinois contre 12 % des québécois et 10,3 % des montérégiens. Le vieillissement accéléré a entraîné une chute radicale des naissances qui compromet encore davantage le renouvellement de la population.

#### *La double polarisation des revenus*

La décroissance démographique est un indicateur net d'appauvrissement. On peut le vérifier dans le Bas-Richelieu où le revenu moyen d'emploi (25 440 \$) demeure supérieur à celui du Québec (25 116 \$), mais comme seulement 54,9 % de la population de 15 ans et plus y a accès comparativement à 62,3 % dans l'ensemble du Québec, le revenu total moyen (21 954 \$) est inférieur de plus de 5 % à celui du Québec (23 198 \$).

Si l'on prend en considération l'écart entre le revenu total médian et le revenu moyen d'emploi, il devient évident que le Bas-Richelieu connaît une situation de polarisation sociale très

inquiétante. Alors que dans l'ensemble du Québec, cet écart se situe à 31 %, il atteint 39 % dans le Bas-Richelieu. Cela veut dire que la moitié de la population vit avec un revenu inférieur de près de 40 % du revenu moyen d'une personne en emploi.

Il n'est pas sans intérêt de noter que cette polarisation du revenu touche plus sévèrement les femmes. Alors que dans l'ensemble du Québec le revenu moyen des femmes est passé de 58 % de celui des hommes en 1981 à 65 % en 1996, dans le Bas-Richelieu il est pratiquement demeuré stagnant : 50% en 1981 et seulement 51 % en 1996. Cela correspond au fait que les emplois ont été créés dans les secteurs commercial et des services personnels : ces emplois sont davantage accessibles aux femmes, mais les conditions de travail y sont nettement plus précaires et la rémunération plus basse que dans les emplois de production de l'industrie manufacturière qui demeurent accessibles de façon quasi exclusive aux hommes.

#### *Les impacts sur le tissu social et la santé*

Si l'activité économique a entraîné (en dollars constants de 1992) un appauvrissement général de 7 % au Québec entre 1991 et 1996, le Bas-Richelieu lui a connu un appauvrissement général de 9,7 %. Cela a eu un impact important sur le tissu social et sur la santé des bas-richelois. Retenons trois indicateurs forts de cette détérioration :

- Le pourcentage de personnes vivant seules a augmenté de 106,3 % entre 1981 et 1996 pendant qu'au Québec il ne croissait que de 81,1 %.
- De 1981 à 1996, le taux de fécondité est passé de 56,3 ‰ à 34,5 ‰ dans le Bas-Richelieu, une chute de 21,8 % alors qu'au Québec il ne tombait que de 8,8 % passant de 53,4 ‰ à 44,6 ‰.
- Le taux d'hospitalisation en 1995-1996 est de 20,6 % supérieur à celui de la Montérégie : 157,4 ‰ comparativement à 149,1 ‰.

## **2. Le processus de prise en charge locale du redressement**

Au moment où éclate la crise de l'emploi, on ne peut décrire les rapports sociaux dans le Bas-Richelieu sans rappeler que rien dans l'histoire récente des industries locales ne favorisait la prise en charge et l'entrepreneuriat locaux. Les grandes entreprises, vrais piliers de l'activité économique, sont des multinationales. Elles traitent avec les syndicats qui sont leur vis-à-vis direct, et entretiennent avec les élites locales –politiques ou commerciales– une forme de rapports de bon voisinage dans lequel celles-ci n'ont vraiment aucun moyen de les influencer. Tant que ce régime a garanti la prospérité, seule une petite minorité qui s'est inquiétée de développement local.

Au tournant des années 1980, la crise force l'agglomération soreloise à réagir, mais elle se trouve dépourvue du leadership qu'il faudrait pour redresser la situation.

### **2.1. De la concertation au partenariat : le «Plan de redressement du Bas-Richelieu»**

En fait les années 1980-1987 sont marquées par les stratégies divergentes des divers acteurs locaux du développement, par les affrontements entre les syndicats et les autres acteurs et par des actions parallèles alors qu'elles devraient être concertées. Les syndicats revendiquent la

réorganisation du travail et le partage du temps de travail, mais ils sont seuls sur ce terrain. Les gens d'affaires les pointent du doigt comme responsables des problèmes des grandes entreprises. Ils parlent de la mauvaise réputation qu'ils valent à Sorel dans les milieux d'affaires, ce qui repousserait les investisseurs. Cet effort des gens d'affaires locaux pour avoir voix au chapitre ne fait pas le poids devant des multinationales. Les politiciens épongent les effets les plus urgents de la crise en inondant la localité de programmes d'emplois temporaires. Quant aux dirigeants des grandes industries, ils s'entendent avec le pouvoir pour pointer du doigt une tradition syndicale plutôt musclée. C'est la période des colloques où l'on tente de rallier les forces, mais où l'absence de consensus autour d'un diagnostic cohérent empêche d'établir des stratégies communes.

À partir de 1988, la création d'un Comité d'aide au développement de la collectivité (CADC) dans le cadre du Programme de développement des collectivités (PDC) du gouvernement fédéral ajoute aux débats locaux un outil pour faire converger les énergies. Il faudra cinq ans à cette table de concertation des divers acteurs du milieu pour en venir à des consensus sur les voies de sortie de la crise. En 1993, on réussit à produire une première planification stratégique élaborée localement et assise sur une reconnaissance mutuelle de la mission de chacun des acteurs locaux. Les consensus qu'elle comporte, permettent d'entreprendre la troisième étape, la construction d'un partenariat consistant pour le développement local.

En 1994, une seconde vague de mises à pied massives se transforme en test de la capacité du milieu à utiliser ses leviers locaux de concertation. Le CADC devient le maître d'œuvre d'une recherche entreprise dans le cadre du Protocole UQÀM-CSN-FTQ pour définir une stratégie de relance industrielle. Les premiers résultats de cette étude publiés en 1997 contribuent à renforcer les exercices successifs de définition d'un plan stratégique de développement. Ce processus aboutit en 2000 à l'adoption conjointe par la municipalité régionale de comté (MR, le centre local de développement (CLD) et la société d'aide au développement de la collectivité (SADC) du *Plan de redressement du Bas-Richelieu*.

Cette démarche d'appropriation s'échelonnant sur près de deux décennies se caractérise par l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène locale. À côté des acteurs économiques traditionnels, essentiellement les représentants locaux de grandes entreprises et les syndicats qui sont leur partenaires, se lèvent des gens du milieu des affaires qui aspirent à un renversement de la situation, mais aussi des gens du milieu communautaire qui prennent conscience de leur contribution au développement local. Suite à la fusion des villes de Sorel et Tracy, une nouvelle élite politique revendiquée par les uns et les autres.

## **2.2. Le développement économique communautaire**

Dans le processus de prise en charge locale du développement, le milieu communautaire et de la nouvelle économie sociale occupe une place significative. En 1987, quelques leaders locaux du milieu communautaire fondent la Corporation de développement communautaire autour du mot d'ordre : *Le communautaire, du monde à reconnaître*. Leur prétention c'est que les groupes communautaires non seulement dispensent des services socialement nécessaires, mais que leur activité contribue aussi au développement économique du milieu.

Leur volonté d'allier économie et social les incite à s'allier avec le mouvement syndical pour lancer des entreprises à propriété collective. Le Centre d'organisation et de formation de travailleurs et travailleuses en entreprises collectives (COFTEC) émerge de ce rapprochement et dès 1990, le Bas-Richelieu voit naître des coopératives et des corporations dédiées à l'insertion en emploi. À compter de 1993, la Table d'entrepreneuriat collectif (TEC) réunit les promoteurs de ces entreprises afin de leur permettre de partager leurs expériences, de se donner un support mutuel et au besoin organiser leurs représentations politiques. Bref la CDC, puis le COFTEC et la TEC sont des outils de promotion du développement économique communautaire, un volet modeste et complémentaire, mais bien réel du développement économique local.

La CDC et la TEC délèguent des représentants dans les instances locales de concertation que sont la SADC et le CLD du Bas-Richelieu. Il y a donc des porte parole des laissés-pour-compte, issus des groupes communautaires et des entreprises collectives, qui ont maintenant une présence significative dans ces instances de développement local.

### **2.3. Agir sur la fracture sociale**

Les efforts de développement n'ont pas encore réussi le redressement recherché. Au moment où tous les acteurs du milieu faisaient consensus autour du *Plan de redressement*, une grande entreprise annonçait sa fermeture définitive et deux autres des mises à pied importantes. La plus grande difficulté du partenariat en développement local c'est l'écart entre les attentes des personnes qui cherchent un emploi à court terme et le renouvellement de la structure industrielle qui peut à terme stabiliser et développer l'emploi.

Il faut compter avec le temps pour mettre en œuvre la stratégie de diversification industrielle adoptée, pour transformer en atout de développement la désignation du Lac St-Pierre par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère et pour inverser les effets de la mutilation administrative de la zone d'influence socioéconomique de l'agglomération soreloise. Mais il faudra encore plus de temps pour que la compensation des emplois perdus par la création de nouvelles activités économiques ne permette d'inverser la dévitalisation sociale du milieu.

Un nouveau défi se dessine maintenant. Il ne suffira pas d'une relance économique pour que la richesse soit mieux partagée. La polarisation du revenu est inscrite sur le territoire : le périmètre urbain d'avant 1941 tout comme une portion du territoire rural réservée à l'agriculture industrielle connaissent une grave dévitalisation sociocommunautaire. Il faudra des efforts soutenus pour que le redressement éventuel ne laisse pas en marge une proportion importante de la population. Le Vieux Sorel et St-Joseph-de-Sorel, du côté urbain, et le Secteur Yamaska, du côté rural, appellent des interventions de revitalisation qui restent à organiser même si certains éléments sont déjà en place.

### **3. La contribution du CLSC du Havre**

Le CLSC du Havre, première institution mise en place au palier local après le début de la crise, a été un acteur significatif dans l'émergence d'une nouvelle façon de penser le développement local. Envisagé sous l'angle particulier des déterminants de la santé, le développement de la communauté a caractérisé l'action du CLSC particulièrement grâce aux interventions des services d'organisation communautaire.

### **3.1. Répondre en première ligne aux chocs de la crise, en partenariat avec les groupes communautaires**

Le CLSC du Havre a été créé au moment où se manifestaient les effets sociaux de la crise de l'emploi sur les individus et les ménages du Bas-Richelieu. Déjà la décroissance démographique était amorcée; le nombre de familles monoparentales, en augmentation; et l'appauvrissement des personnes victimes des mises à pied massives, engagé. Les services des première ligne du CLSC sont rapidement confrontés à un accroissement des demandes individuelles, mais aussi à l'émergence de nouveaux besoins reliés à l'appauvrissement : détérioration des conditions de logement, besoin de support pour faire valoir ses droits, réorganisation des réseaux de solidarité de base, etc. L'émergence de ressources communautaires capables de regrouper et desservir les personnes confrontées à ces problèmes apparaît comme une réponse privilégiée à ces nouveaux besoins.

Au moment où éclate la crise de l'emploi, le milieu sorelois compte déjà des organisations communautaires capables d'intervenir. Elles réagissent rapidement et la décennie des années 1980 est celle de la croissance pour le milieu communautaire local. Les programmes d'emploi temporaire sont mis à contribution pour acquérir et aménager des infrastructure importantes que sont les centres communautaires (Sacré-cœur en 1980, Notre-Dame en 1982 et CAIP en 1984). Dès sa création, le CLSC est invité à fournir des services de support en organisation communautaire à ces regroupements et à établir des ponts entre ses propres services et ceux qui sont dispensés par des groupes communautaires. De 1985 à 1990, le CLSC est de toutes les démarches locales de concertation sociocommunautaire. Il s'associe à une coalition locale, le Comité pour le développement du logement social du Bas-Richelieu. Il assume le leadership du Regroupement des organismes en toxicomanie et alcoolisme et crée une table de concertation des groupes de personnes âgées. Il participe aussi au Regroupement des ressources jeunesse du Bas-Richelieu, à la Table de concertation sur la violence faite aux femmes et à la Table de concertation des services à la personne handicapée.

Cette présence du CLSC dans les concertations locales avec le secteur communautaire est une constante de son action. Elle se prolonge aujourd'hui dans des programmes de planning élaborés par la Direction de la Santé publique, de la planification et de l'évaluation (DSPPÉ), mais elle répond d'abord à la volonté du CLSC d'établir avec les groupes du milieu, comme le précise le premier *Plan d'organisation* (1985 : 14), *une complémentarité active (...) pour partager les ressources, les expertises et accroître la quantité et la qualité des services accessibles à la population du territoire.*

### **3.2. Soutenir le développement économique communautaire**

Dans ses rapports avec le milieu communautaire, c'est sur le front du partenariat pour le développement local que le CLSC apporte une contribution déterminante en supportant à compter de 1987 l'organisation de la Corporation de développement communautaire (CDC). D'abord en accordant à l'organisme naissant un montant substantiel, puis en lui consacrant deux jours par semaine d'organisation communautaire, le CLSC permet à la CDC de rapprocher les groupes communautaires locaux autour de leur contribution au développement local. Avec le Groupe de ressources techniques en habitation qui héberge la jeune corporation, le CLSC maintient ce support constant durant les premières années, ce qui permet aux groupes

communautaires d'agir ensemble pour être reconnus sur la scène locale non seulement comme des œuvres humanitaires, mais aussi comme un acteur du développement.

En agissant comme représentant des groupes communautaires, la CDC leur permet en effet d'être présents de façon organisée aux efforts de concertation locale dans le cadre du Comité d'aide au développement de la collectivité dès 1988. Mais c'est aussi cette solidarité qui leur permet de développer des alliances avec le mouvement syndical pour soutenir l'émergence au tournant des années 1990 d'entreprises d'économie sociale dans les secteurs de l'aide à domicile, du transport en commun, de la récupération et du recyclage et dans l'intégration en emploi de personnes assistées sociales.

Le CLSC est aussi associé directement à ce virage entrepreneurial du communautaire sorelois, soutenant la constitution de deux coopératives de travail et d'un organisme à but non lucratif d'insertion dans des emplois communautaires par le biais des programmes d'expérience de travail (extra). Les deux coopératives fondées en 1990 ne survivront pas, mais elles généreront, toujours avec le soutien de l'organisation communautaire du CLSC, deux entreprises actuellement actives, une coopérative de solidarité en aide domestique et un organisme de transport urbain. Le CLSC est un membre à part entière de la Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu qui rassemble depuis janvier 1993 les promoteurs d'entreprises collectives et les organismes qui les supportent.

Depuis la mise en place du Centre local de développement, le CLSC n'est plus le seul établissement public à offrir du support au démarrage d'entreprises d'économie sociale, mais sa contribution n'en est pas moins pertinente. D'abord parce que son action est complémentaire à celle des autres organismes de support à l'entrepreneuriat; mais aussi parce que la tradition d'organisation communautaire qui s'y est développée, est plus que jamais pertinente aussi bien pour le repérage des besoins collectifs justifiant le développement de groupes communautaires et d'entreprises d'économie sociale que pour l'appui aux premières étapes de telles initiatives. Le CLD peut prendre la relève pour les volets d'affaire et assurer un relais vers les ressources de capitalisation des nouvelles entreprises, mais une localité comme Sorel-Tracy où la fibre entrepreneuriale n'a guère été entretenue depuis plus d'un demi-siècle, manque encore d'une ressource d'initiation à l'entrepreneuriat dont l'action pourrait s'inscrire entre celle du CLSC sur le terrain communautaire et celle du CLD sur celui des affaires. La Table d'entrepreneuriat collectif travaille actuellement pour trouver une réponse à ce besoin, mais les ressources pour y arriver sont difficiles à obtenir parce que ce besoin semble assez spécifique à l'héritage entrepreneurial sorelois.

### **3.3. Investir dans la revitalisation des secteurs les plus durement frappés par la crise**

Une troisième avenue de contribution du CLSC à la prise en charge de la communauté par elle-même, c'est la préoccupation constante que soit prise en compte de la dimension sociale du développement. Dès 1986, le CLSC devient membre du Comité pour le développement du logement social (CDLS). Cette concertation sectorielle porte davantage de revendications que de réalisations sur le front du logement, mais elle est le premier lieu d'interpellation des pouvoirs publics quant à leurs responsabilités à l'égard des familles touchées par les effets de la crise de l'emploi et le premier programme du CLSC d'intervention en milieu urbain.

C'est le CDLS avec l'engagement actif de la direction du CLSC qui sera le promoteur d'un colloque sur la pauvreté dans le Bas-Richelieu qui réunit en mai 1990 quatre-vingt-huit (88) personnes provenant de groupes communautaires, d'institutions, de groupes économiques et du milieu politique autour d'une réflexion sur *L'autre réalité*. Largement couvert par les médias locaux, cet événement a forcé la prise en compte de la question sociale et contribué à la mise en branle de la démarche partenariale en développement local. Un deuxième colloque en mai 1992, *L'autre solution*, a mis l'accent sur une approche participative de planification du développement et interpellé le CADC à mettre en branle une démarche nettement plus engageante de partenariat entre les acteurs locaux.

Sur son propre terrain, le CLSC a constitué des équipes d'intervention milieu pour améliorer l'accessibilité de ses services auprès de populations particulièrement défavorisées. La première équipe milieu s'est constituée en 1986 pour intervenir en milieu rural dans le secteur le plus affecté par l'industrialisation de l'agriculture et la centralisation de l'emploi en milieu urbain. La seconde équipe a été formée en 1995 pour répondre aux besoins spécifiques du Vieux Sorel, l'ancien centre ville aujourd'hui fortement affecté par le déplacement de la population active vers les quartiers de la périphérie urbaine et des commerces vers les grandes surfaces développées à proximité de ces nouveaux quartiers et des principaux axes routiers. Entre la formation de ces deux équipes, il faudrait aussi parler de la formation de comités de Villes et villages en santé, dont celui de St-Joseph-de-Sorel qui est encore actif aujourd'hui.

Depuis quelques mois, le CLSC a décidé d'abolir ces équipes d'intervention milieu, mais est à la recherche de modes d'intervention qui permettraient de prendre en compte dans les différents services les caractères communautaires distinctifs des différents territoires d'appartenance que compte le Bas-Richelieu. La publication en décembre 1999 du *Défi social du Bas-Richelieu* a suscité des questions sur les effets sociaux de la crise et un plan d'intervention pour la revitalisation du Vieux Sorel est actuellement en élaboration.

#### **4. Les CLSC et le développement local : «entre l'espoir et le doute»**

Ce trop rapide bilan de quinze années d'organisation communautaire montre que la contribution du CLSC a été substantielle au développement local et surtout à son appropriation par les citoyennes et citoyens qui subissent les effets de la crise de l'emploi manufacturier. Une telle contribution est-elle encore envisageable dans le contexte politique actuel? Les messages de ralentissement sinon de remise en cause de la décentralisation, y compris dans le secteur des services sociaux et de santé, font en sorte que l'avenir se dessine «entre l'espoir et le doute» pour reprendre le titre du rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale en mai 1996.

##### **4.1. L'organisation communautaire en CLSC et les nouveaux acteurs du développement local**

Le CLSC n'est plus la seule institution locale engagée sur le front du développement de la communauté. Avec l'émergence, d'une part d'organisations autonomes de support à l'action communautaire que sont les corporations de développement communautaire (CDC) et les corporations de développement économique communautaire (CDÉC) et, d'autre part, la mise en place d'institutions publiques dédiées au développement local que sont les centres locaux de développement (CLD), les centres locaux d'emploi (CLE) et les carrefours jeunesse emploi

(CJE), la contribution des CLSC au développement local est-elle encore requise? Répondre positivement à cette question suppose que les CLSC perçoivent bien leur apport spécifique sur le terrain du développement aussi bien en termes de tradition d'organisation communautaire que d'arrimage du social et de l'économique. Cela n'est pas évident; la tendance à s'occuper chacun de ses affaires risque de cantonner les CLSC sur le terrain des services sociaux et de santé maintenant que d'autres s'occupent de développement local. Pourtant il y a quelques années à peine, le développement local était présenté comme une dimension constitutive de la mission des CLSC selon leur Fédération en 1995.

#### **4.2. La mission CLSC et la reconfiguration du réseau des services sociaux et de santé**

Parmi les grandes différences de contexte entre 1995 et maintenant, il y a le fait que quatre-vingt-cinq (85) des cent quarante-six (146) CLSC du Québec ont depuis connu une fusion. Comment leur mission spécifique –qui repose sur la liaison santé et communauté, services sociaux et services de santé, prévention-promotion et soins,– comment cette mission sera-t-elle affectée par des regroupements encore plus importants envisagés par la Loi 28?

Tout en réaffirmant le rôle de coordination des CLSC dans le domaine des services sociaux, le Rapport Clair fait du social une spécialité à côté des autres spécialités de la santé et propose de confier aux CLSC une sorte de première ligne de «nursing social». La dimension institutionnelle des CLSC va s'en trouver renforcée, d'une part parce que les services de santé sont parmi les plus fortement marqués par le professionnalisme, d'autre part parce qu'en juxtaposant les professionnels plutôt qu'en les intégrant dans une approche multidisciplinaire on va stimuler le réflexe de protection des professions. Les professionnels du social, placés dans un contexte institutionnel où la logique administrative dominante sera celle de la santé, vont tenir à préserver les caractères spécifiques de leur intervention. La liaison social et santé qui faisait l'originalité des CLSC va peut-être se poursuivre, mais elle ne sera pas encouragée.

#### **4.3. La place de l'organisation communautaire dans le réseau des services sociaux et de santé**

Le risque c'est que l'organisation communautaire soit instrumentalisée au service d'un appareil institutionnel dont les fins ne sont pas le développement local. Que la santé publique s'intéresse au développement social ne peut que nous réjouir si l'autonomie des communautés n'est pas sacrifiée aux impératifs de l'appareil d'État. L'organisation communautaire réduite à une technique d'ingénierie sociale ne peut pas favoriser *l'appropriation par les communautés de leur développement* (CSBE, 2001 : 9). Avant d'être une tâche conventionnée dans le réseau, l'organisation communautaire est une pratique professionnelle redevable directement au milieu où elle intervient.

Les collectivités locales ont des moyens d'action dont elles ne disposaient pas auparavant pour négocier avec l'État leur marge de manœuvre. Sur la scène du développement communautaire les CLSC disposent encore d'une bonne crédibilité et sont en mesure de peser dans la lutte pour la participation démocratique. L'espoir l'emportera sur le doute au moment où il sera clair que l'organisation communautaire aide les milieux à se donner un CLSC à la mesure de leurs besoins et permet aux CLSC de se comporter comme une ressource de support à l'action communautaire plutôt qu'en relais d'un système public de santé.

## Bibliographie

CLSC du Havre (1997), *Plan d'organisation 1997-2000I*, 76p.

CLSC du Havre (2001), *Plan d'organisation, Orientations 2001-2005I*, novembre, 20p.

Fontan Jean-Marc et René Lachapelle (2000), *Concertation/partenariat, Formation à l'Institut de développement communautaire*, Université Concordia, juin, 22p.

Gareau Pierre-Paul et René Lachapelle (1999), *Le défi social du Bas-Richelieu, portrait de la population et caractéristiques socio-économiques et socio-sanitaires 1981-1996*, CLSC du Havre, Sorel, 62p.

Gauthier Fernand, Lucien Saulnier et Robert Fournier (1984), *L'économie du comté de Richelieu, diagnostic et recommandations*, Rapport d'une mission d'étude réalisée de juillet à octobre 1984 suivant un mandat du Conseil exécutif du Québec, 13 novembre, 54p.

Lachapelle René (1990), *Le mouvement communautaire à Sorel-Tracy: éléments pour une stratégie de développement*, Les éditions communautés militantes, Sorel, 148p.

Lachapelle René (1995), "Syndicats, organismes communautaires et développement économique: l'expérience soreloise" in *Coopératives et développement*, Vol. 26 no 2 (1994-1995), pp.41-60

Lachapelle René (1996), "Approches syndicales de la crise de l'emploi: l'action des syndicats CSN de la région de Sorel" in *Économie et solidarités*, Vol. 28 no 1, pp.83-100

Lachapelle René et Jean-Marc Fontan (2000), "Concertation et partenariat: gérer le pouvoir" in *Interaction communautaire*, No.55, Automne, pp.30-33

Lachapelle René (2000), *Les CLSC et la participation des citoyennes et citoyens au Québec*, CIAC, [http://www.rqiiac.qc.ca/fr/vie\\_associative\\_calendrier/actes/article.asp?Id\\_chapitre=2&Id\\_articles=409](http://www.rqiiac.qc.ca/fr/vie_associative_calendrier/actes/article.asp?Id_chapitre=2&Id_articles=409)

Lachapelle René (2001), "Le développement économique communautaire à Sorel 1975-2000" in Claude Desautels éditeur, *Le monde communautaire du Bas-Richelieu au tournant du millénaire*, Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu, Sorel, pp.161-181

Lachapelle René (2001), «Deux décennies de concertation : le partenariat en développement local à Sorel» in *Nouvelles pratiques sociales*, Vol.14 no.1 (à paraître).

Martin Jacques C. et Associés Inc (1989), *Rapport synthèse sur l'établissement d'une stratégie de développement économique*, présenté au Comité d'aide au développement de la collectivité du Bas-Richelieu et financé par le ministère de l'Emploi et Immigration Canada, Montréal, janvier,55p.

MRC du Bas-Richelieu (1992), *L'avenir de la MRC du Bas-Richelieu, compte rendu du colloque de la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, tenu le 1er février 1992 à Sorel*, Mai, 50p.